



Document de synthèse du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 en vue d'une restitution au cours d'un atelier



Avril 2015

Introduction

A la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques, tenue du 14 au 18 mars 2015 à Sendai, Miyagi (Japon), 186 membres se sont accordés après de longs débats sur ce qu'il convient d'appeler désormais le cadre post Hyōgo 2015 pour la réduction des risques de catastrophes.

Cette rencontre de haut niveau a permis de:

- a) adopter un cadre post-2015 concis, ciblé, tournée vers l'avenir et axée sur l'action pour la réduction des risques ;
- b) compléter l'évaluation et l'examen de la mise en œuvre du cadre d'Action 2005-2015 de Hyōgo¹;
- c) prendre en considération l'expérience acquise à travers la mise en œuvre du cadre de Hyōgo d'Action ;
- d) déterminer les modalités de coopération fondé sur des engagements à mettre en place un cadre post-2015 pour la réduction des risques ;
- e) déterminer les modalités de l'examen périodique de la mise en œuvre d'un cadre post-2015 pour la réduction des risques.

Au cours de la Conférence mondiale, les Etats ont également réitéré leur engagement à intégrer la réduction des risques et catastrophe et le renforcement de la résilience dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux et considéré au sein de cadres compétents.

I- Leçons apprises du cadre d'action de Hyōgo 2005-2015

Depuis l'adoption du cadre d'Action en 2005 de Hyōgo des progrès ont été accomplis dans la réduction des risques de catastrophe, aux niveaux local, national, régional et mondial, par pays et autres parties prenantes, conduisant à une diminution de la mortalité liée aux catastrophes. Pays ont renforcé leurs capacités en gestion des risques.

Dans l'ensemble, le cadre d'Action de Hyōgo a été un instrument important de sensibilisation publique et institutionnelle, d'engagement politique en générant. Le cadre d'Action de Hyōgo a fourni une orientation critique dans les efforts visant à réduire les risques de catastrophe et contribué aux progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire.

Dix ans après le cadre d'Action de Hyōgo, catastrophes continuent de miner les efforts visant à parvenir à un développement durable.

Plus de 700 000 personnes ont perdu la vie, plus 1,4 millions ont été blessés et environ 23 millions ont été faites sans abri à la suite de catastrophes. Dans l'ensemble, plus de 1,5 milliards de personnes ont été touchées par des calamités de diverses manières. Femmes, enfants et personnes en situation de

¹ A/CONF.206/6 and Corr.1, chap. I, résolution 2.

vulnérabilité ont été touchées de manière disproportionnée. Les pertes économiques totale a été de plus de \$ 1,3 billions. En outre, entre 2008 et 2012, 144 millions de personnes ont été déplacées par des catastrophes.

Il est donc urgent et essentiel d'anticiper, de prévoir et de réduire les risques de catastrophe afin de protéger plus efficacement les personnes, communautés et leurs moyens de subsistance.

En outre, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de la bonne gouvernance dans la réduction des risques aux niveaux nationaux, régionales et mondiales et amélioration de la protection civile.

II- Résultats et but escomptés du nouveau cadre

S'appuyant sur le cadre d'Action de Hyōgo, le cadre actuel vise à atteindre les résultats suivants au cours des 15 prochaines années :

- La réduction considérable des risques de catastrophe et des pertes en vies, moyens de subsistance et la santé et dans les biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, les entreprises, les collectivités et les pays.

La réalisation de cet objectif nécessite l'engagement fort et implication des dirigeants politiques dans tous les pays à tous les niveaux dans la mise en œuvre et le suivi de ce cadre et à la création de l'environnement propice.

Pour atteindre le résultat escompté, l'objectif suivant doit être poursuivi :

- prévenir les nouvelles catastrophes et réduire les risques existant en mettant en œuvre des mesures de prévention ; de réduction de risque ; d'exposition et de vulnérabilité face aux catastrophes,
- augmenter la préparation aux situations d'intervention et de rétablissement et ainsi renforcer la résilience.

Sept objectifs mondiaux ont été convenus pour appuyer l'évaluation des progrès :

1. réduire sensiblement la mortalité en cas de catastrophe mondiale d'ici 2030, visant à abaisser la moyenne par 100 000 mortalités mondiales entre 2020 et 2030 par rapport à 2005-2015.
2. réduire sensiblement le nombre de personnes touchées dans le monde en 2030, visant à abaisser le chiffre global moyen pour 100 000 habitants entre 2020 et 2030 par rapport à 2005-2015.²
3. réduisent la perte économique directe en cas de catastrophe en ce qui concerne le produit intérieur brut mondial (PIB) d'ici 2030.
4. sensiblement réduire les dommages en cas de catastrophe aux infrastructures essentielles et de perturbation des services de base, parmi eux la santé et des établissements d'enseignement, y compris en développant leur capacité de résistance à l'horizon 2030.

² Catégories de personnes touchées seront précisés dans le processus pour poste de travail de Sendai a décidé par la Conférence.

5. sensiblement augmenter le nombre de pays avec les stratégies de réduction de risque de catastrophe nationale et locale en 2020.
6. renforcer considérablement la coopération internationale aux pays en développement grâce à un appui adéquat et durable pour compléter leurs actions nationales pour la mise en œuvre de ce cadre en 2030.
7. augmenter sensiblement la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multi-danger et information sur les risques en cas de catastrophe et les évaluations à la population en 2030.

III- Les principes directeurs

La mise en œuvre du présent cadre sera guidée par les principes suivants

- a) chaque État à la responsabilité principale pour prévenir et réduire les risques de catastrophe ;
- b) La réduction du risque de catastrophe est une préoccupation commune pour tous les États...
- c) la réduction des risques exige que les responsabilités soient partagées par les administrations centrales et des autorités nationales, des secteurs et des parties prenantes, en fonction de leur situation nationale et un système de gouvernance ;
- d) la gestion des risques de catastrophes vise à protéger les personnes et leur propriété;
- e) la réduction des risques exige un engagement de l'ensemble de la société et le partenariat.

IV- Les priorités d'action

Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du cadre d'Action de Hyōgo, 4 priorités d'action ont été définies :

1. comprendre les risques de catastrophe ;
2. renforcer la gouvernance des risques en cas de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe ;
3. investir dans la réduction des risques pour la résilience ;
4. améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et à « Construire en mieux » dans la restauration, de réhabilitation et de reconstruction.

V- Rôle des parties prenantes

Alors que les États ont la responsabilité globale de réduction des risques de catastrophe, c'est une responsabilité partagée entre les gouvernements et les parties prenantes concernées. En particulier, les acteurs non étatiques jouent un rôle important en tant que facilitateurs en matière de soutien aux États.

Les États membres devraient encourager les actions suivantes de la part de tous les acteurs publics et privés:

- a) organisations de la société civile, les bénévoles, les organismes communautaires à participer, en collaboration avec des institutions publiques, pour, entre autres, fournir des connaissances spécifiques et des conseils pragmatiques dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des cadres normatifs, normes et plans de réduction des risques de catastrophe
- b) contribuer à et soutenir la sensibilisation du public, d'une culture de prévention et d'éducation sur les risques de catastrophe ; et de plaider pour des communautés résilientes et une gestion des risques inclusive des risques de catastrophe

VI- La notion d'inclusion

l'inclusion vise à renforcer les synergies entre les groupes, les femmes, les enfants et les jeunes qui sont des agents de changement; les personnes handicapées et leurs organisations; les personnes âgées dont les connaissances, les compétences et la sagesse, sont des atouts précieux pour réduire les risques de catastrophe, et ils devraient être inclus dans la conception des politiques, de plans et de mécanismes, y compris d'alerte rapide ; les autochtones, grâce à leur expérience et les connaissances traditionnelles, apportent une contribution importante à l'élaboration et la mise en œuvre des plans et des mécanismes, y compris d'alerte rapide ; les migrants contribuent à la résilience des collectivités et sociétés et de leurs connaissances. Il y a un besoin pour les secteurs public et privé et organisations de la société civile, ainsi que des milieux universitaires et scientifiques et institutions de recherche, de travailler plus étroitement ensemble et de créer des possibilités de collaboration et les entreprises à intégrer les risques de catastrophe dans leurs pratiques de gestion. D'où le slogan **« Pour une véritable réduction des risques de catastrophes, ne laissons personnes pour compte »**

VII- Coopération internationale et le partenariat mondial

Les pays en développement exigent des dispositions de renforcement des moyens d'exécution, y compris les ressources adéquates, durables et en temps opportun, par le biais de la coopération internationale et le partenariat mondial pour le développement et à maintenir l'aide internationale, pour renforcer leurs efforts pour réduire les risques de catastrophe.

VIII- Soutien des organisations internationales,

Pour prendre en charge la mise en œuvre de ce cadre, les Nations Unies et autres organisations internationales et régionales, les institutions financières internationales et régionales et les organismes donateurs engagés dans la réduction des risques sont demandés, de renforcer la coordination de leurs stratégies; de soutenir les pays en développement, à leur demande, dans la mise en œuvre de ce cadre, en coordination avec les autres cadres pertinents

(UNISDR), en particulier, pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et la révision de ce cadre.

Les institutions financières internationales comme Banque mondiale et les banques régionales de développement, sont demandées d'examiner les priorités de ce cadre pour fournir un soutien financier et prêt à intégrer la réduction des risques pour les pays en développement.

IX- Perspectives et actions futures

Perspectives : afin de réduire les risques de catastrophe, on a besoin pour relever les défis actuels et se préparer pour les prochains années en mettant l'accent sur : la surveillance, l'évaluation et la compréhension des risques de catastrophe; le renforcement de la gouvernance des risques en cas de catastrophe; investir dans l'économie, social, sanitaire, résilience culturelle et éducative des personnes, des communautés par le biais de la technologie et de la recherche ; amélioration des systèmes d'alerte précoce. Il est nécessaire de renforcer la coopération internationale entre pays développés et en développement et entre Etats et organisations internationales.

actions futures : la Conférence invite l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, à examiner la possibilité d'inclure l'examen des progrès global dans la mise en œuvre de ce cadre pour la réduction des risques dans le cadre de son processus de suivi intégrés et coordonnés en tenant compte de la contribution de la plate-forme mondiale pour la réduction des risques et des plates-formes régionales pour la réduction des risques et du cadre d'Action moniteur Hyōgo.

La Conférence recommande à l'Assemblée générale l'établissement à sa soixante-neuvième session d'un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, composé d'experts désignés par les États membres et pris en charge par l'Office des Nations Unies pour réduction de risque des catastrophes (UNISDR), avec la participation des parties prenantes concernées, pour l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs possibles pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce cadre en conjonction avec les travaux du groupe d'experts inter-agences sur les indicateurs de développement durable.

La Conférence recommande également que le groupe de travail considère que les recommandations du groupe consultatif technique scientifique et sur la mise à jour de la terminologie d'UNISDR 2009 sur la réduction des risques de décembre 2016, et que les résultats de ses travaux soient soumis à l'Assemblée générale pour examen et adoption.

Conclusion

A la lumière des négociations on retient que la question de la RRC est une question essentielle et fondamentale qui doit être traité au quotidien.

Tout était pourtant réuni pour que les parties prenantes parviennent logiquement à des accords: la mobilisation de 186 Etats et de nombreux acteurs de la société civile, sans oublier le cyclone Pam qui a frappé l'archipel du Vanuatu à la veille même de cette rencontre, rappelant au monde entier l'importance d'agir pour une gestion des risques de catastrophes efficace et adaptée. Malgré cela, la longueur inattendue des négociations a laissée présager que le cadre final sera moins ambitieux qu'attendu. Toute chose qui était de nature à fragiliserait les trois processus de négociations en 2015 : le financement de l'aide internationale, les objectifs du développement durable, et le changement climatique.

Par ailleurs les principaux points de blocage des négociations portaient essentiellement sur les questions financement de la coopération internationale, la question de la responsabilité. Pendant que les Pays en développement voulaient faire porter par les pays développés la responsabilité des dommages causés par les catastrophes récurrentes, ces derniers parlent de responsabilité partagée. Dans tous les cas, un consensus a été trouvé ce qui permet de laisser beaucoup de changes à d'autres échelles de négociations.